



COMMUNE DE  
SIGNY-AVENEX

**RAPPORT-PREAVIS MUNICIPAL**

**N° 03 / 2020**

**AU CONSEIL GENERAL**

**concernant**

**Réponse de la Municipalité au postulat de Mrs Robert Félix  
Baumgartner et Urs Maier relatif à l'aménagement d'un  
cheminement piétonnier le long de la route de Signy jusqu'à Petit-  
Eysins**

**DELEGUE MUNICIPAL : M. Bruno DARD, Municipal**

**Signy, le 10 février 2020**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 27 juin 2018, le Conseil général acceptait la prise en considération de ce postulat et le transmettait à la Municipalité pour étude et rapport. La teneur du postulat de Messieurs Rober-Felix Baumgartner et Urs Maier est la suivante :

« La Municipalité est chargée d'étudier le projet de construction d'un chemin pédestre parallèle à la route de Signy jusqu'au Petit Eysins.

Cette route avec haute fréquentation de véhicules dans les deux sens et sans limite de vitesse (80 km/h selon le droit fédéral) est empruntée plusieurs fois par jour par des piétons qui retrouvent un trottoir au Petit Eysins. C'est la seule voie pour passer l'autoroute en direction d'Eysins/Nyon pour les piétons et les cyclistes. »

Nous vous soumettons ci-après, la réponse de la Municipalité relative au postulat ci-dessus.

### Préambule

Suite à la réponse apportée par la Municipalité lors du Conseil général du 20 mars 2019 au postulat présentant le détail chiffré de la réalisation d'un chemin piétonnier (étude de Bovard & Nickl), le Conseil général a demandé par vote majoritaire à ce que l'étude soit approfondie pour trouver une solution de passage en mobilité douce sur cet axe routier.

### Contexte

La mobilité douce reste un enjeu majeur pour notre commune et l'ensemble des communes du district de Nyon, et elle représente un axe de travail prioritaire pour les instances régionales et cantonales.

Le court chemin proposé dans ce postulat reste hors localité, et il ne peut être sujet à subvention du canton ou de La Région car il n'offre pas d'intérêt pour l'intercommunalité et son caractère piétonnier l'exclut à priori du plan directeur de mobilité régionale.

Ainsi le coût serait-il pris en charge par la seule commune de Signy-Avenex.

Seuls les projets intercommunaux ou d'intérêt cantonal peuvent faire l'objet de participations significatives du canton et de Région de Nyon.

### Etude

Les variantes proposées lors de la réponse du 20 mars 2019 ayant été renvoyées à la Municipalité pour complément d'étude par le Conseil général, la Municipalité a travaillé sur une étude impliquant les quatre communes de Chésereux, Grens, Signy-Avenex et Eysins afin de proposer un projet complet au canton.

L'idée est de réaliser un axe cycliste et piéton sécurisé (séparé de la chaussée) suivant la route cantonale de Chésereux à Eysins afin d'offrir un axe fluide et protégé pour les piétons et cyclistes souhaitant rejoindre Nyon.

Une séance a été organisée le 22.08.2019 avec les quatre communes, sous l'égide de La Région de Nyon, afin de soumettre cette idée et proposer une étude cofinancée par les communes et la Région pour dessiner un axe en mobilité douce.

Les communes se sont montrées enthousiastes et La Région a pris en charge la coordination de cette démarche dans le but de l'inscrire dans les projets régionaux (Phase 4) avec participation de La Région de Nyon, du Grand Genève, du Canton de Vaud et des 4 communes.

Sous réserve de l'accord officiel du canton, une étude de faisabilité pourrait être lancée cette année. En effet, cette proposition est confirmée d'intérêt cantonal (route cantonale reliant 4 communes) et peut s'inscrire dans un schéma régional de mobilité douce. En outre, plus de la moitié de l'axe proposé reste hors localité et sur une route cantonale, ce qui responsabilise le canton et entraîne sa prise en charge des frais et travaux à hauteur de 50%.

La Région de Nyon prendrait également une part significative des frais d'étude et le solde serait réparti à parts égales entre les communes concernées.

### Conclusion

La mobilité douce requiert une vision régionale incluant l'ensemble des projets touchant aux communes territoriales.

Les coûts significatifs des aménagements ne peuvent être pris en charge individuellement par les communes, il est donc nécessaire de travailler sur des projets clairs et interconnectés qui permettent une participation financière conséquente du canton et des instances régionales.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Signy-Avenex

- vu** le rapport-préavis N° 03/2020 relatif à la réponse au postulat de MM. les Conseillers généraux Urs Maier et Robert-Felix Baumgartner « l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Signy jusqu'à Petit-Eysins »,
- ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide :** de prendre acte du présent rapport-préavis N°03/2020, valant réponse au postulat de MM. les Conseillers généraux Urs Maier et Robert-Felix Baumgartner « l'aménagement d'un cheminement piétonnier le long de la route de Signy jusqu'à Petit-Eysins ».

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 10 février 2020 pour être soumis à l'approbation du Conseil général.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE :

Le Syndic



Frédéric Rey



La Secrétaire



Marianne Bardel

Signy, le 10 février 2020